

De tout ce qui précède je conclus, Messieurs, à l'impossibilité du maintien d'une banque à Tahiti; car pour le bon fonctionnement d'un établissement de ce genre il lui faut la confiance de la population et, dans les conditions énumérées ci-dessus, cette confiance fera sûrement défaut à la Banque d'Indo-Chine.

Il existe d'ailleurs à Tahiti un établissement qui a rendu de grands services et qui en rendra encore de plus grands si on élargit le cercle de ses opérations, en l'autorisant, par exemple, à se charger du recouvrement des effets de commerce et en lui permettant de faire des prêts à courtes échéances pour des sommes plus importantes que celles qu'elle est actuellement autorisée à prêter. — Cette institution, vous avez compris que je parle de la Caisse agricole, qui fonctionne à peu de frais, peut rendre au pays tous les services que celui-ci peut, au moins quant à présent, attendre d'un établissement de ce genre.

La Banque d'Indo-Chine, au contraire, enverrait certainement ici un personnel nombreux dont les émoluments seraient bien au dessus des bénéfices qu'elles pourraient réaliser.

M. Huet estime que les bénéfices de la Banque sur les opérations de la place seront insuffisants pour couvrir ses frais. Sa principale ressource sera l'émission des traites sur le trésor. Donc, pour équilibrer ses dépenses, elle n'aura d'autres moyens que d'augmenter la prime sur ces traites et cela au préjudice des commerçants de la place qui n'ont pas d'autres moyens d'effectuer leurs remises.

M. Drollet ajoute qu'une autre conséquence de l'installation d'une banque privilégiée serait la suppression des mandats-poste, qui sont une faible ressource mais enfin qui en sont une. Il partage entièrement l'avis de M. Raoulx et pense, comme lui, que la Caisse agricole, si on étendait ses attributions, répondrait-mieux que tout autre établissement de crédit, aux besoins de la colonie.

M. Coulon partage cette manière de voir et demande que la Caisse agricole soit conservée et ses attributions élargies.

(A suivre.)

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du mercredi 31 octobre au mardi 6 novembre inclus 1888.

NAVIRE DE GUERRE ENTRÉ.

25 octobre. Corvette à vapeur américaine *Nipsic*, commandée par M. ... ven. du Callao, avec escale à la Magdeleine (Marquises).

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

- 25 octobre. Goël. française *Gustav*, de 110 ton., cap. Fuldner, ven. des Marquises en 9 jours.
- 26 octobre. Goël. française *Tuamotu*, de 42 ton., cap. Hoffman, ven. de Rairoa en 1 jour.
- 30 octobre. Vapeur anglais *Richmond*, de 475 ton., cap. Hutton, ven. d'Auckland, avec escale au Tonga et Samoa; 12 passagers.
- 2 novembre. Goël. française *Atalante*, de 53 ton., cap. Adelus, ven. de Raiatea et Huahine en 3 jours; 10 passag., M. Hamon, français et sa femme, M. Switt, américain, et 7 indigènes.
- 2 novembre. Goël. française *Teva*, de 49 ton., cap. Andron, ven. de Kaukura en 1 jour.
- 2 novembre. Trois-mâts-goël. américain *Tropic Bird*, de 370 ton., cap. Burns, ven. de San Francisco en 32 jours; 7 passag., M. et M^{me} Ribollet, M^{lle} Atger, Muller, gendarme français; MM. George Davidson, George Craton, M^{me} Burns, américains.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

- 24 octobre. Goël. américaine *Casco*, de ... ton., cap. Otis, all. à Taravao.
- 2 novembre. Vapeur anglais *Richmond*, de 475 ton., cap. Hutton, all. Auckland avec escale en Tonga.

BATIMENTS SUR RADE.

DE GUERRE.

(Néant.)

DE COMMERCE.

- 6 novembre. Goël. française *Atalante*, de 5 1/2 ton., cap. Adelus.
- 6 novembre. Goël. française *Teva*, de 49 ton., cap. Andron.
- 6 novembre. Trois-mâts-goël. américain *Tropic Bird*, 370 ton., cap. Burns.
- 6 novembre. Goël. française *Ina*, de 16 ton., cap. Narii Salmon.
- 6 novembre. Goël. française *Gironde*, de 110 ton., cap. Tapscott.
- 6 novembre. Goël. française *Poe*, de 64 ton., cap. Tevira.
- 6 novembre. Goël. français *Tuamotu* de 42 ton., cap. Hoffman.
- 6 novembre. Tr.-m.-barq. français *Centre Amérique*, de ... ton., cap. Rozé.
- 6 novembre. Goël. de Rurutu *Faito*, de 40 ton., cap. Atapo.
- 6 octobre. Goël. de Rimatara *Ronui*, de 86 ton., cap. Teanao.

ANNONCES

FAILLITE DU SIEUR MARIUS COUSIN.

Le Greffier du Tribunal de commerce de Papeete invite les créanciers de la faillite du sieur Marius Cousin à se réunir au Palais de Justice, en chambre du Conseil, le mercredi 14 novembre courant, à 2 heures de relevée, sous la présidence de M. Antonin Rey, juge-commissaire de ladite faillite, pour l'affirmation de leurs créances.

Papeete, le 7 novembre 1888.

Le greffier des tribunaux,
G. VINCENT.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 1^{er} au 7 novembre 1888.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE				VENTS	PLUIE dans les 24 heures
	Hauteur moyenne	Oscillation diurne	6 heures du matin	1 heure du soir	Moyenne	Moyenne de la journée		
1 ^{er} nov.	763.5	0.5	21.8	30.0	25.9	25.1	N E	»
2.....	762.5	0.4	22.0	29.6	25.8	25.1	N N E	»
3.....	762.0	0.6	23.6	29.8	26.7	26.0	N	»
4.....	762.0	0.4	23.4	30.8	27.1	26.4	N E	»
5.....	760.0	0.5	23.6	30.4	27.0	26.2	N E	0 ^{me} 01
6.....	760.2	0.4	24.2	30.6	27.4	26.6	N O	»
7.....	760.0	0.4	25.0	30.8	27.9	27.2	N O	»

ROLE DES CAUSES A JUGER — TE HURU O TE NANAI RAA O TE MAU OHIPA E RAVE HIA

(Décret du 24 août 1887 — Faane raa mana no te 24 atete 1887)

Désignation des terres litigieuses	Noms des déclarants	Dates des déclarations	Noms des opposants	Dates des oppositions	Fixation d'audience
Faaité raa i te mau fenua e maro hia	Te ioa o te feia i faaité mai	Te taio o te avae e te matahiti i faaité hia mai ai	Te ioa o te feia i patoi mai	Te taio o te avae e te matahiti i patoi hia mai ai	Faataa raa i te mahana e tairuru ai

Par le district de Puen — E te matacinaa ra o Puen.

Te peho ra o Teiviteaho.	Na taata ra o Puhaharu a Noia; Temaruauama a Manavaroa; Ropa a Hifa e na vahine ra o Maraetefano a Temaru e o Tereiatua a Te-tupaia a Pehe.	2 no atete 1888.	Te vahine ra o Tahue a Marurai.	18 no atopa 1888.	26 no novema 1888.
Te peho ra o Papamato.	Te taata ra o Tenania a Maraetaata e te vahine ra o Tetuameretini Vairao a Ariitiria.	id.	Te taata ra o Oaraa a Mataio.	id.	id.
Na peho ra o Faaroa 1 e Faaroa 2.	Te vahine ra o Mautaaata a Hira — Tahuea a Marurai e o Turaivarua a Rua.	id.	Te vahine ra o Reiatua a Te-tupaia a Pehe.	26 no atopa 1888.	id.
Nihitii 1.	Taute a Taute tane.	id.	Te taata ra o Tutea a Mai.	id.	id.